Dernière mise à jour : mars 2023







TROUSSEAU POUR LES ELEVES INTERNES

Les élèves s'inscrivant à l'internat doivent se munir :

- de deux paires de draps (la couverture est fournie par l'établissement) ou d'une couette et de deux housses de couette
- d'une enveloppe de traversin
- d'un cadenas
- une paire de chaussures adaptées pour la douche (obligatoire)

Ils doivent, également, prévoir des vêtements et linge de toilette en quantité suffisante.

Internat le week-end :

Pour les élèves qui restent à l'internat le week-end, une laverie (deux machines à laver le linge, un sèche-linge) est à leur disposition.

Trousseau et vêtements doivent être marqués.

<u>N.b.</u>: Il est recommandé aux familles dont les enfants sont **boursiers** de signaler à l'établissement d'origine le changement d'établissement afin d'effectuer le transfert de bourses.